Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213501117-20251217-D_2025_137-DE

MAIRIE
35420 LE FERRE
Tel : 02.99.95.10.33

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération 2025-137

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 10

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 décembre à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Louis PAUTREL, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 04 décembre 2025

Présents : M. PAUTREL Louis - Mme GUENÉE Arlette - M. COQUELIN Ronan - M. BOSSARD Thierry (arrivé à 20h34) - M. BLIN David- M. PAUTREL Sébastien - Mme PEAN Michèle - M. DELORY Adrien- Mme DUPREZ Aurore (arrivée à 20h36) - RINFERT Georges

Excusés : Mme LESENECHAL Floriane – Mme CHALOPIN Virginie – Mme Maryse DAUGUET – M. Sébastien TOUROUL

Absent : M. VELE Arnaud

Monsieur Georges RINFERT a été désigné secrétaire de séance.

OBJET

Convention de participation prévoyance et participation risque santé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'à compter du 1er janvier 2026, l'employeur doit participer à la protection sociale complémentaire. Pour le risque prévoyance, la participation ne pourra être inférieure à 20% du montant de référence fixé à 35€, soit 7€. Pour le risque santé, cette participation ne pourra être inférieure à 50% du montant de référence fixé à 30€, soit 15€.
Proposition du CDG35 qui a signé une convention avec TERRITORIA MUTUELLE représentée par ALTERNATIVE COURTAGE.

Il est nécessaire de solliciter le CST du CDG de Thorigné Fouillard pour avis

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide de :

- SOLLICITER le CST du CDG de Thorigné Fouillard,
- AUTORISER Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier.

Pour extrait conforme au registre,
Le Maire
Louis PAUTREL